

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 24 (1879)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

moyen indiqué ci-dessus, qu'il sera possible de faire suivre une école de tir à chaque officier soit comme sous-officier ou comme lieutenant.

La répartition ci-dessus mentionnée des officiers entre les divers bataillons, a pour but d'en faire assister à peu près le même nombre par bataillon aux écoles de tir; si toutefois on ne pouvait pas disposer de ce nombre dans chaque bataillon, on pourra désigner des sous-officiers d'autres bataillons ou d'autres compagnies de carabiniers du même canton. Si le nombre demandé ne pouvait pas être fourni par l'un ou par l'autre des cantons, on devra en aviser à temps le chef-d'arme soussigné. Il en devra être de même pour les officiers.

Les officiers doivent être envoyés aux écoles de tir *sans* fusil et *sans* giberne.

En revanche, les sous-officiers et les armuriers seront pourvus de fusils ou de carabines à répétition; les armuriers recevront en outre une sacoche d'outils d'armurier.

La munition sera fournie par la Confédération.

*Les détachements doivent arriver sur la place d'armes à 3 heures de l'après-midi au plus tard et se présenter au commandant de l'école, M. le lieutenant-colonel de Mechel.*

*Le Chef d'arme de l'Infanterie : FEISS.*

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

ANGLETERRE (*Afghanistan*). — La mort de Shere-Ali n'est plus aujourd'hui douteuse. La nouvelle officielle en a été télégraphiée à Londres par le vice-roi de l'Inde. C'est le 6 février, à Caboul, que l'émir s'est éteint. Cet événement, si nous en croyons le correspondant du *New-York Herald*, n'aurait d'ailleurs aucune influence sur la politique de Yacoub-Khan, qui serait disposé à suivre la politique de son père, c'est-à-dire à se laisser guider par les conseils de la Russie.

Dans l'Inde, l'on semble croire, au contraire, que le remplacement de Shere-Ali par Yacoub-Khan sur le trône afghan sera favorable à la conclusion de la paix entre les Anglais et le nouvel émir. D'après une correspondance adressée de Lahore au *Times*, le fait d'avoir envoyé aux autorités anglaises un messenger spécial semblerait indiquer de la part de Yacoub-Khan des dispositions amicales. Quoi qu'il en soit, le résultat immédiat de la mort de l'émir va être une période de négociations. Le correspondant anglais ajoute que si ces négociations sont bien conduites, la marche sur Caboul pourra cesser d'être inévitable.

---

### *En vente :*

A Paris, chez TANERA; à Lausanne, chez B. BENDA, éditeurs

# GUERRE D'ORIENT

EN 1876-1877

par

**Ferdinand LECOMTE,**

colonel-divisionnaire suisse.

Tome II<sup>me</sup>, 1<sup>re</sup> partie, in-8° avec 3 cartes, dont un plan détaillé des positions de Plevna. Prix : **3 francs.**

La 2<sup>me</sup> partie du tome II, terminant l'ouvrage, paraîtra prochainement.